

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : Keno™ mix Activator
Code du produit : B82

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Industriel.
Spec. d'usage industriel/professionnel : Voir fiche technique pour des informations détaillées.

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CID LINES FRANCE SARL
Parc de la Cimaïse
59650 Villeneuve d'Ascq
T 03 20 23 01 11 - F 03 20 23 26 48
sds@cidlines.com - <http://www.cidlines.com>

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 01 45 42 59 59

| Pays | Organisme/Société | Adresse | Numéro d'urgence |
|-------------|--|---|--|
| BELGIUM | Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid | Rue Bruyn B -1120 Brussels | +32 70 245 245 |
| FRANCE | INRS Paris | Siège social, 65 boulevard Richard Lenoir Paris | (33) (0)1 40 44 30 00 |
| FRANCE | Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal | 200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10 | +33 1 40 05 48 48 |
| SWITZERLAND | Centre Suisse d'Information Toxicologique Swiss Toxicological Information Centre, Schweizerisches Toxicologisches Informationszentrum STIZ | Freiestrasse 16 Postfach CH-8028 Zurich | +41 44 251 51 51 (International) 145 (National) |
| Worldwide | www.who.int/ipcs/poisons/centre/directory/en | | |
| Ελλάδα | Poisons Information Centre Children's Hospital "Aglaia. Kyriakou" | 11527 Athens | +30 10 779 3777 |

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

C; R35

Texte complet des phrases R: voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Mentions de danger (CLP) :

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

Conseils de prudence (CLP) :

P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage
P303 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.
P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation
P305 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes, Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

Keno™ mix Activator

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

P301 - EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche., NE PAS faire vomir.
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

Étiquetage selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Symboles de danger :



C - Corrosif

Phrases R : R35 - Provoque de graves brûlures
Phrases-S : S2 - Conserver hors de la portée des enfants
S26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste
S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage
S45 - En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

| Nom | Identificateur de produit | % w/w | Classification selon la directive 67/548/CEE |
|----------------|--|-------|---|
| Sodiumchlorite | (n° CAS) 7758-19-2 (Numéro CE) 231-836-6 (N° REACH) 01-2119529240-51 | 1 - 5 | O; R8 Xn; R22 Xn; R48/22 Xi; R41 N; R50 R32 |
| Nom | Identificateur de produit | % w/w | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] |
| Sodiumchlorite | (n° CAS) 7758-19-2 (Numéro CE) 231-836-6 (N° REACH) 01-2119529240-51 | 1 - 5 | Ox. Liq. 1, H271 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Dam. 1, H318 STOT RE 2, H373 Aquatic Acute 1, H400 |

Textes des phrases R et H: voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Amener la victime à l'air libre. Mettre la victime au repos. Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent.
Premiers soins après contact avec la peau : Enlever vêtements et chaussures contaminés. Rincer abondamment à l'eau. Consulter un médecin si l'indisposition ou l'irritation se développe.
Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. (Prévoir une bouteille d'eau). Demander immédiatement un avis médical.
Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone. Mousse. Produit chimique sec. Pulvérisation d'eau. Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Non combustible.
Réactivité : Aucun(es) dans des conditions normales.

Keno™ mix Activator

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.
- Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Les épandages seront traités par un personnel de nettoyage qualifié, équipé d'une protection respiratoire et oculaire adéquate.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Procédés de nettoyage : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Utiliser des conteneurs de rejet adéquats. Diluer les résidus et rincer.

6.4. Référence à d'autres sections

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Eliminer rapidement des yeux, de la peau et des vêtements. Eviter toute exposition inutile. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local. Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Si la manipulation génère des poussières, un brouillard ou des aérosols, il peut être nécessaire de prévoir une ventilation particulière pour éviter une exposition excessive.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Protéger du gel. Conserver à une température ne dépassant pas 50 °C. Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

Température de stockage : < 50 °C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

| Sodiumchlorite (7758-19-2) | |
|---|--------------------------------------|
| DNEL/DMEL (Travailleurs) | |
| Aiguë - effets systémiques, cutanée | 0.58 mg/kg de poids corporel/jour |
| Aiguë - effets systémiques, inhalation | 0.41 mg/m ³ |
| A long terme - effets systémiques, cutanée | 0.58 mg/kg de poids corporel/jour |
| A long terme - effets systémiques, inhalation | 0.41 mg/m ³ |
| DNEL/DMEL (Population générale) | |
| Aiguë - effets systémiques, cutanée | 0.29 mg/kg de poids corporel |
| Aiguë - effets systémiques, inhalation | 0.1 mg/m ³ |
| Aiguë - effets systémiques, orale | 0.029 mg/kg de poids corporel |
| A long terme - effets systémiques, orale | 0.029 mg/kg de poids corporel/jour |
| A long terme - effets systémiques, inhalation | 0.1 mg/m ³ |
| A long terme - effets systémiques, cutanée | 0.29 mg/kg de poids corporel/jour |
| PNEC (Eau) | |
| PNEC aqua (eau douce) | 0.00065 mg/l Assessment factor:1000 |
| PNEC aqua (eau de mer) | 0.00065 mg/l Assessment factor:10000 |
| PNEC aqua (intermittente, eau douce) | 0.0065 mg/l Assessment factor:100 |

Keno™ mix Activator

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Sodiumchlorite (7758-19-2)

PNEC (STP)

PNEC station d'épuration

1 mg/l Assessment factor:100

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des mains : Gants en PVC ou PVA, résistants aux produits chimiques (selon la norme EN 374 ou équivalent), jetables (épaisseur = 0.2 mm) ou réutilisables (épaisseur > 0.2 mm).

| Type | Material | Permeation | Epaisseur (mm) | Penetration | Norme |
|-----------------|-------------------------|--------------|----------------|-------------|--------|
| Reusable gloves | Polyvinylchloride (PVC) | 6 (>480 min) | 0.5 | 2 (< 1.5) | EN 374 |

Protection oculaire : Une protection oculaire ne s'impose que s'il y a un risque d'éclaboussures ou de projections de liquide. Si nécessaire porter des lunettes de sécurité bien ajustées, conformes à la norme EN 166, conçues pour protéger des projections de liquide.

| Type | Utilisation | Caractéristiques | Norme |
|--|-------------|---------------------|--------|
| Lunettes de protection, Lunettes de sûreté | gouttelette | limpide, Plastique. | EN 166 |

Protection de la peau et du corps : Si le contact avec la peau ou une contamination des vêtements est possible, porter des vêtements de protection. Vêtements de protection conforme à la norme EN 943 partie 2. Porter une combinaison de protection contre les substances chimiques.

| Type | Norme |
|------|--------|
| | EN 943 |

Protection des voies respiratoires : Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate.



Contrôle de l'exposition du consommateur : Ingestion peu probable. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--|----------------------------|
| État physique | : Liquide |
| Apparence | : Clair(e). |
| Couleur | : Incolore. |
| Odeur | : Aucune donnée disponible |
| Seuil olfactif | : Aucune donnée disponible |
| pH | : ca. 11.75 (100%) |
| Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) | : Aucune donnée disponible |
| Point de fusion | : Aucune donnée disponible |
| Point de congélation | : Aucune donnée disponible |
| Point d'ébullition | : Aucune donnée disponible |
| Point d'éclair | : Aucune donnée disponible |
| Température d'auto-inflammation | : Aucune donnée disponible |
| Température de décomposition | : Aucune donnée disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : Aucune donnée disponible |
| Pression de vapeur | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative de vapeur à 20 °C | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative | : Aucune donnée disponible |
| Masse volumique | : ca. 1.02 kg/l |
| Solubilité | : Aucune donnée disponible |
| Log Pow | : Aucune donnée disponible |
| Log Kow | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, cinématique | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, dynamique | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés explosives | : Aucune donnée disponible |

Keno™mix Activator

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible
Limites explosives : Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun(es) dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.5. Matières incompatibles

Acides forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(es) dans des conditions normales.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé
Irritation : Non classé
pH: ca. 11.75 (100%)
Corrosivité : Provoque de graves brûlures.
pH: ca. 11.75 (100%)
Sensibilisation : Non classé
Toxicité à dose répétée : Non classé
Cancérogénicité : Non classé
Mutagénicité : Non classé
Toxicité pour la reproduction : Non classé

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.2. Persistance et dégradabilité

Keno™mix Activator

| | |
|------------------------------|----------------|
| Persistance et dégradabilité | Biodégradable. |
|------------------------------|----------------|

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR) : 1908

Keno™mix Activator

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport (ADR) : CHLORITE EN SOLUTION
Description document de transport (ADR) : UN 1908 CHLORITE EN SOLUTION, 8, III, (E)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe (ADR) : 8
Étiquettes de danger (ADR) : 8



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ONU) : III

14.5. Dangers pour l'environnement

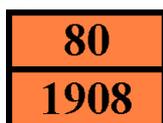
Autres informations : Nettoyer les fuites ou pertes, mêmes mineures si possible sans prendre de risque inutile.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Le conducteur ne doit pas intervenir en cas d'incendie de la cargaison. Tenir le public éloigné de la zone dangereuse. Pas de flammes nues. Ne pas fumer. PREVENIR IMMEDIATEMENT LA POLICE ET LES POMPIERS.

14.6.1. Transport par voie terrestre

Danger n° (code Kemler) : 80
Code de classification (ADR) : C9
Panneaux oranges :



Code de restriction concernant les tunnels (ADR) : E
Quantités exceptées (ADR) : E1
Code EAC : 2X

14.6.2. Transport maritime

Non applicable

14.6.3. Transport aérien

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance soumise aux restrictions de l'Annexe XVII
Keno™mix Activator n'est pas sur la liste Candidate REACH
Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH
Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

Classe de danger pour l'eau (WGK) : 1 - Présente un faible danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 16: Autres informations

Indications de changement:

| | | | |
|----|-----------------------------|--------|--|
| 8 | Indications complémentaires | Ajouté | |
| 15 | Indications complémentaires | Ajouté | |

Keno™ mix Activator

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Textes des phrases R-,H- et EUH:

| | |
|---------------------|---|
| Acute Tox. 4 (Oral) | Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4 |
| Aquatic Acute 1 | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1 |
| Eye Dam. 1 | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1 |
| Ox. Liq. 1 | Liquides comburants, Catégorie 1 |
| STOT RE 2 | Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 2 |
| H271 | Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion |
| H318 | Provoque des lésions oculaires graves |
| H373 | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques |
| R22 | Nocif en cas d'ingestion |
| R32 | Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique |
| R35 | Provoque de graves brûlures |
| R41 | Risque de lésions oculaires graves |
| R48/22 | Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion |
| R50 | Très toxique pour les organismes aquatiques |
| R8 | Favorise l'inflammation des matières combustibles |
| C | Corrosif |
| N | Dangereux pour l'environnement |
| O | Comburant |
| Xi | Irritant |
| Xn | Nocif |

SDS EU CLP DPD

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit